

Délibérations

**Conseil d'administration
du 16 décembre 2025**

Montpellier, le 01/12/2025

Dossier suivi par :

SANDRINE CLOAREC

Directrice générale

Tél. 04 67 41 50 01

secretariat.direction@crous-montpellier.fr

Réf : VDG / SC / JB / SH

**Mesdames et Messieurs
les membres du conseil
d'administration du Crous
de Montpellier - Occitanie**

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires se réunira le :

MARDI 16 décembre 2025

à **10h30**

Salle Soulages, Espace réunion
(étage de la brasserie Boutonnet)
2, rue Émile-Duployé – Montpellier

Je vous serais reconnaissante de retenir cette date et d'en informer votre suppléant dans la mesure où il vous serait impossible de participer à cette réunion.

Je rappelle qu'il appartient au membre titulaire qui se trouverait dans l'impossibilité de siéger de transmettre les documents relatifs à la séance à son suppléant.

Le QR Code suivant vous permettra l'accès à l'Espace réunion pour cette séance. Il vous suffira de le présenter devant le lecteur situé à l'entrée du bâtiment.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.



16/12/2025 08h00 - 18h00

P.J. : ordre du jour

**La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration du Crous**


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Approbation du PV du CA du 15 octobre 2025
3. Points budgétaires :
 - 3.1. Budget Rectificatif 2025 n°2
 - 3.2. Budget Initial 2026
4. Contrôle interne (CIBC) :
 - 4.1. Cartographie des risques
 - 4.2. Plan d'action 2026
5. Projet d'établissement
6. CVEC - Modification du règlement : Demande de financement de projets sur les fonds CVEC du Crous de Montpellier-Occitanie
7. Point RH : Subvention des associations du personnel
8. Remise gracieuse
9. Conventions
10. Questions diverses (à adresser au Crous par écrit 48 h avant la réunion)

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 977

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2025

Nombre de votants présents et représentés :

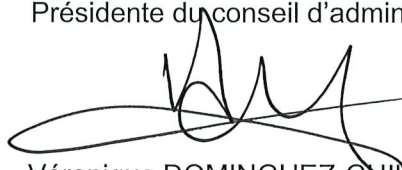
POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 978

BUDGET RECTIFICATIF N°2 / 2025

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1249 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 610,71 ETPT dont 605,69 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5,02 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 82 747 279 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 28 911 209 € en personnel
 - 35 949 384 € en fonctionnement
 - 17 886 686 € en investissement
- 79 040 118 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 28 911 209 € en personnel
 - 34 693 266 € en fonctionnement
 - 15 435 643 € en investissement
- 72 949 304 € de prévisions de recettes
- 6 090 814 € de solde budgétaire (déficit)

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 3 192 223 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 1 073 581 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 4 374 089 € de capacité d'autofinancement
- - 5 607 879 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 20
CONTRE	: 4
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILAUME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉLIBÉRATION n° 2025 – 979

BUDGET INITIAL 2026

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1249 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 615,61 ETPT dont 612,19 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 3,42 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 65 778 908 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 29 462 245 € en personnel
 - 28 232 536 € en fonctionnement
 - 8 084 127 € en investissement
- 82 896 929 € de crédits de paiement dont :
 - 29 462 245 € en personnel
 - 34 756 936 € en fonctionnement
 - 18 677 748 € en investissement
- 76 140 013 € de prévisions de recettes
- 6 756 916 € de solde budgétaire (déficit)

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 7 552 279 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 879 594 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 4 879 594 € de capacité d'autofinancement
- - 8 253 916 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	18
CONTRE	:	4
ABSTENTIONS	:	2
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 980

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de l'actualisation de la cartographie des risques et du plan d'action 2026

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 981

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du règlement modifié de la commission de subventionnement des projets financés via la CVEC

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 19
CONTRE	: 4
ABSTENTIONS	: 1
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Veronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 982

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation des montants des subventions accordées aux associations de personnel :

APC 66 : 7 000 €

ASSOS 3034 : 25 000 €

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 24
CONTRE	:
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 983

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de la remise gracieuse pour un montant de 347,15 euros suite au décès de Eric Gomet.

Nombre de votants présents et représentés :

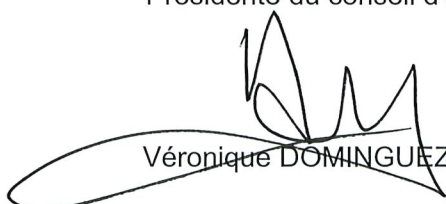
POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 984

Le conseil d'administration du 16 décembre 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de la convention quadripartite : Vie étudiante en Occitanie – convention de partenariat entre la Région Occitanie, le rectorat de région académique, le Crous de Toulouse - Occitanie, le Crous de Montpellier - Occitanie

Nombre de votants présents et représentés :

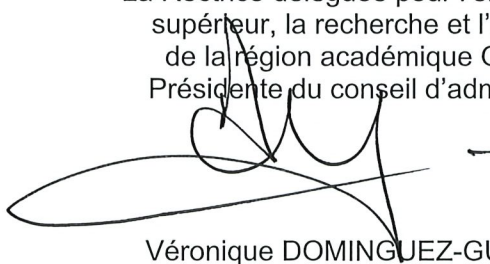
POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME